

## Marie Moret à monsieur Dubois, percepteur des contributions à Guise, 9 mars 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (228r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Dubois, percepteur des contributions à Guise, 9 mars 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53565>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1899](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Dubois \[Guise\]](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

## Description

Résumé Marie Moret envoie un mandat postal de 83,20 F pour paiement de la moitié de ses contributions de l'année 1899. Dans le post-scriptum, elle indique qu'elle joint à sa lettre une lettre d'Émilie Dallet.

Support Le post-scriptum est manuscrit à la mine de plomb sur la copie de la lettre.

## Mots-clés

[Impôts](#)

Personnes citées [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---

Nîmes 9 mars 1899

A Monsieur Dubois,  
Percepteur des contributions  
à Guise.

Monsieur,  
En réponse à votre invitation du 6 courant, j'ai l'honneur de vous envoier ci-joint un mandat-poste de 85 francs 20 centimes, pour solde de la moitié de mes contributions de l'année courante, article 1147 du rôle.

Ci-joint une enveloppe toute timbrée et

adressée pour le coupon de quittance que je vous prie de bien vouloir me retourner.

Neuillez agréer,  
Monsieur, avec mes  
remerciements anti-  
cipés, l'assurance de  
toute ma considé-  
ration

N. J. B. A. Godin

Si le juge m'oblige de me  
payer Madelot